Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_13-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N° 26-03-09

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Gérard JOLY, Jean BOUTIN, Corine ORHANT, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, François SALES, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVE, Ronan MICHEL, Gilles GAUTIER, Jean-René HOUSSIN, Sylvie LERUSSARD, Vincent SAULNIER, Jean-Patrick DESGUERETS, Patrick ROULLE, Olivier ATHANASE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Magalie PETEL (pouvoir à Bertrand LEROY), Nicolas KLUTCHNIKOFF (pouvoir à Bruno DELAUNAY)
ABSENT	Marylène LETORT

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-03-13. FINANCES_ SUBVENTION AU POINT ACCUEIL EMPLOI SUD RENNES ANNÉE 2026

Le Point Accueil Emploi intercommunal intervient depuis de nombreuses années sur notre territoire pour accompagner les demandeurs d'emploi.

La convention unissant la Ville et l'association « Accueil, Accompagnement pour l'emploi Sud Rennes » pour la réalisation des actions en faveur de l'emploi a été renouvelée en 2025 pour une durée de trois ans. Le montant de la subvention est, quant à lui, voté chaque année.

Pour l'année 2026, l'association sollicite pour le fonctionnement du PAE une subvention d'un montant total de 38 501 € :

- Subvention de fonctionnement de 36 892 €
- Subvention de provision retraite de 1 609 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_13-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le versement de la subvention de 38 501 € pour l'année 2026 pour le Point Accueil Emploi Rennes Sud.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Philippe SALMON, Maire de BRUZ



Délibération publiée le : 13/03/2026

Délibération transmise le : 13/03/2026